

COMMUNE DE LANMODEZ
CÔTES D'ARMOR

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 21/04/2023 MEMBRES EN EXERCICE : 11 MEMBRES

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ légalement convoqué, s'est assemblé, en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Lydie DOMANCICH, Maire.

PRÉSENTS (9) : DOMANCICH Lydie, LOGNONÉ Jamila, DHABIT Nicole, LE MERRER Daniel, LAHAYE François, POSTADJIAN Guillaume, PARANTHOËN Rémi, PRIGENT Guy, CHAMPAGNAT Pascal.

ABSENTS (2) : TARLET Juliette, donne pouvoir à POSTADJIAN Guillaume ; TUFFIER Olivier, donne pouvoir à LOGNONÉ Jamila.

Secrétaire de séance : LOGNONÉ Jamila

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU COMMERCE ASSOCIATIF
« LE RELAIS DE LANMODEZ »

Le bail du commerce associatif « Le Relais de Lanmodez » arrive à son terme.
Il y a 2 ans les conseillers municipaux ont fait le choix d'un bail commercial dérogoire d'un an renouvelable. C'est la 3^{ème} année, l'année prochaine nous devons passer à un bail commercial de 3/6/9 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame la Maire à signer le renouvellement du bail du commerce associatif « Le Relais de Lanmodez »

TRAVAUX DE VOIRIE
PROGRAMME POINT A TEMPS AUTOMATIQUE (PATA) 2023

Madame La Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de Lannion Trégor Communauté pour les travaux de point à temps automatique sur l'ensemble de la voirie communale pour l'année 2023.
Monsieur Le Merrer, adjoint en charge de la voirie, décrit aux membres du Conseil Municipal les travaux correspondant au devis.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 5 322.62 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le devis de Lannion Trégor Communauté d'un montant de 5 322.62 €.

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE
PROPOSITIONS DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame La Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité, après contrôle de l'éclairage public, a établi 3 propositions financières pour des réparations à effectuer sur le réseau électrique de la commune.

Entretien éclairage public Rue des Ecoles : Remplacement d'une porte de commande cassée et vétuste

- montant estimé : 2 034.72 € TTC, à la charge de la commune : 1 224.60 € TTC

Entretien éclairage public Rue de l'Armor : Remplacement d'un luminaire cassé et vétuste

- montant estimé : 959.04 € TTC, à la charge de la commune : 577.20 € TTC

Entretien éclairage public Lotissement du Calvaire : Remplacement d'un luminaire détruit

- montant estimé : 1 205.28 € TTC, à la charge de la commune : 725.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la proposition financière du SDE22 d'un montant estimatif de 1 224.60 € TTC à la charge de la commune pour la réalisation de travaux d'éclairage public secteur Rue des Ecoles

REFUSE la proposition financière du SDE22 d'un montant estimatif de 577.20 € TTC à la charge de la commune pour la réalisation de travaux d'éclairage public secteur Rue de l'Armor

REFUSE la proposition financière du SDE22 d'un montant estimatif de 725.40 € TTC à la charge de la commune pour la réalisation de travaux d'éclairage public secteur Lotissement du Calvaire

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au règlement de la dépense au compte 204158 du budget principal 2023.

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

SUBVENTION 2023 COMICE AGRICOLE

Par courrier en date du 07 mars 2023, l'association Comice Agricole du Canton de Lézardrieux sollicite une aide financière pour la préparation du comice agricole qui se déroulera le 09 septembre 2023 sur la commune de Kerbors.

Madame la Maire propose d'accorder la même subvention que l'année dernière, soit 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder une subvention de 200 € à l'association Comice Agricole du Canton de Lézardrieux.

Cette somme sera imputée au compte 6574 du budget principal 2023.

RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

AUDIT ENERGETIQUE

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Lanmodez, dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes, est éligible aux subventions provenant de l'Etat, la Région, le Département, Lannion Trégor Communauté.

Cependant, la commune doit réaliser un audit énergétique pour faire les demandes de subventions.

Nous avons sollicité des devis auprès de 3 entreprises, mais seulement 2 nous ont répondu :

Société	Montant H.T.	T.V.A	Montant T.T.C.
EICE	Ne peut pas respecter les délais		
ELANSYM	2 600,00 €	520,00 €	3 120,00 €
ARMOR INGENIERIE	3 880,00 €	776,00 €	4 656,00 €

Monsieur Marqués de l'ADAC22, nous conseille de retenir l'entreprise Armor Ingénierie car le devis est plus complet, plus étayé et précis.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de suivre les recommandations de Monsieur Marqués et de valider le devis de l'entreprise Armor Ingénierie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise Armor Ingénierie d'un montant de 4 656 € TTC.

AUTORISE Madame La Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AUTORISE Madame La Maire à demander les subventions correspondantes.

**VENTE DE L'IMMEUBLE SITUE AU 3 RUE DE LA MAIRIE
ESPACE « JEAN-FRANCOIS REVEL »**

Une estimation du bien a été réalisée par France Domaine.

Cet immeuble est désormais vide puisque la bibliothèque a été déplacée dans les locaux de l'école.

Considérant que la mise en conformité de l'immeuble nécessiterait des travaux importants, pour un coût d'environ 2 000 € du m² (estimation du CAUE),

Madame la Maire propose de mettre en vente l'immeuble situé au 3 rue de la Mairie, espace « Jean-François Revel ».

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, avec :
POUR : 9
CONTRE : 1 (Jamil LOGNONÉ)
ABSTENTION : 1 (Pascal CHAMPAGNAT)

DONNE son accord pour la vente du bien,

AUTORISE la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la décision du Conseil Municipal.

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE DE LA RD20 DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 25 avril dernier, en présence de Madame REDON de l'ADAC22, pour examiner les dossiers d'appel d'offre réceptionnés concernant le marché de travaux pour les aménagements de sécurité routière de la RD20 à Lanmodez.

Le marché a été attribué à l'entreprise Armor TP pour un montant de 28 160.40 € TTC.

Les travaux devraient commencer mi-juin et durer 2 semaines.

Madame la maire présente aux membres de la commission appel d'offre et de la commission voirie le procès-verbal de la commission chargée de l'examen pour signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché de travaux d'aménagements de sécurité routière sur la RD20 à Lanmodez.

AUTORISE la Maire à demander les subventions correspondantes, dont Amendes de police et fonds de concours Lannion Trégor Communauté.

NOMINATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL DES MOUILLAGES

Suite à des démissions et un décès, le Conseil Municipal doit nommer les représentants du conseil de mouillage de Pors Guyon.

Madame la Maire propose de nommer comme suit, les représentants au Conseil des Mouillages conformément à l'article 38 du règlement d'exploitation des zones de mouillages et d'hivernage sur le site de Pors Guyon :

- 2 représentants du Conseil Municipal plus 2 suppléants,
Titulaires : Guillaume Postadjian et Rémi Paranthoen
Suppléants : Pascal Champagnat et Juliette Tarlet
- 1 représentant par association de plaisanciers, ou son suppléant
Titulaire : Wilfrid DEMORY
Suppléant : Pierre André PENNEAU
- 1 représentant des professionnels de la mer, ou son suppléant,
Titulaire : Alain Chauvet
Suppléant : Benoit Chaumard
- 2 représentants des services de la commune de Lanmodez,
Anne-Yvonne Lamandé – Emmanuel Le Meur

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, avec :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Guy PRIGENT ne participe pas au vote.

TARIFS MOUILLAGES 2023

Sur proposition de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal avec :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Guy PRIGENT ne participe pas au vote.

FIXE le tarif des mouillages à 155 € par bateau pour l'année 2023 (redevance domaniale 89 € + location emplacement 66 €)

REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE A L'ECOLE ET AU RANDO GITE

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite à la signature du devis avec la société ENGIE le 26/07/2022 pour le remplacement de la chaudière à l'école et au rando gîte, les travaux n'ont, à ce jour, pas été réalisés.

L'entreprise ENGIE n'ayant pas respecté son engagement de réaliser les travaux dans un délai raisonnable et l'interlocuteur de la société ENGIE ayant évoqué la possibilité d'un surcoût du devis, Madame la Maire a pris l'initiative de consulter une autre entreprise.

Entre temps, la société ENGIE nous a fait parvenir un nouveau devis, la chaudière proposée est de capacité très inférieure à celle du devis que nous avons signé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROPOSE d'annuler le devis de la société ENGIE et d'en conclure un nouveau.

AUTORISE la Maire à signer un nouveau devis avec un autre prestataire.

Pour

ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL POUR LE RANDO GITE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler une partie du mobilier et du matériel du rando gîte devenu vétuste et abîmé (matelas, chaises, pichets, verseuses).

La société Manutan nous a fait parvenir un devis pour un montant de 1 436.10 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame la Maire à signer le devis de la société Manutan.